

Département du
TARN
Arrondissement
ALBI
Canton
ALBI SUD

DELIBERATION
du Centre Communal d'Action Sociale du SEQUESTRE
D24003CCAS
Séance du 13 février 2025 à 18 heures 30

Ce jour d'hui le jeudi treize février de l'an deux mille vingt-cinq à 18h30
Le bureau réuni dans le lieu ordinaire de ses séances :

Date de la
Convocation
Le 05/02/2025

Date d'Affichage
Le 06/02/2025

Date de mise en ligne
de la délibération :
Le 18/02/2025

Présents :

Membres élus :

Agnès BRU : Maire Adjointe, Vice-Présidente du CCAS, Alexis BRU, Marie-Thérèse
FRAYSSINET, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA

Membres nommés : Michèle CAMEL, Christiane FOULQUIER, Anne-Laure GRILLOT,
Gérard HERNANDEZ, Françoise HURET, Boualem MEGUENNI,

Nombre de Conseillers : 13	Abstentions : 0
Présents : 11	Vote pour : 11
Votants : 11	Vote contre : 0

Absents : Gérard POUJADE, maire, Président du CCAS, Michel CUPOLI

Secrétaire : Sophie GRIMAUD ESCORISA

Objet de la délibération : Acceptation de don

Madame la Vice-Présidente explique que, lors de l'exposition photos « Toutes sportives » qui a eu lieu à la salle du Quartz fin avril 2024, madame a souhaité acquérir un cadre photo et a fait, pour cela, un don de 60 € au Centre Communal d'Action Sociale.

**Le Conseil d'administration du CCAS, après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité d'accepter ce don par chèque de 60 € remis par Madame au
bénéfice du CCAS de la Commune.**

Cette somme sera affectée au chapitre 75, article 756 (libéralités perçues) du budget 2025 du CCAS.

Certifié conforme au Registre
Fait au SEQUESTRE le 13 février 2025

**La Vice-Présidente,
Agnès BRU**



**La secrétaire de séance,
Sophie GRIMAUD ESCORISA**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication /notification.